



Arnaque jeu concours alice avantages

Par **salise**, le **02/01/2009** à **11:39**

BONJOUR,
J'AI COMMANDE DEUX ARTICLES CHEZ ALICE AVANTAGES DANS LE CADRE D'UN JEU CONCOURS AVEC ALEAS PERMETTANT DE GAGNER UN CHEQUE DE DIX MILLES EUROS; J' AI ETE PRELEVE D'UN MONTANT DE 56 EUROS 70 CTS LE 13/10/2008 ET JE N'AI TOUJOURS RIEN RECU? NI LE COLIS NI LE CHEQUE. JE LES AI APPELE, ECRIS EN COURRIER SIMPLE ET RECOMMANDE AVEC AR SANS REPONSE.
QUE PUIS JE FAIRE?
SALUTATIONS RESPECTUEUSES.
INGRID

Par **gloran**, le **05/01/2009** à **01:23**

Un recommandé AR de mise en demeure de livrer sous peine de poursuites (si le précédent n'était pas une mise en demeure).

Ensuite, tribunal de proximité sauf erreur de ma part.

Par **salise**, le **05/01/2009** à **09:55**

BONJOUR GLORAN.

JE VOUS REMERCIE DE M AVOIR REPONDU.

LE COURRIER RECOMMANDE AVEC AR MENTIONNAIT MON SOUHAIT DE LIVRAISON ET "MENACAIT" DE PROCEDURE JURIDIQUE.
JE PENSAIS A PORTER PLAINTA AUPRES DE LA GENDARMERIE DANS LA SEMAINE.
DOIS JE DE NOUVEAU LES METTRE EN DEMEURE EN BONNE ET DUE FORME AVANT LE DEPOT DE PLAINTA?

SALUTATIONS RESPECTUEUSES.
INGRID

Par **gloran**, le **05/01/2009** à **12:54**

Oui, toujours faire une mise en demeure. C'est un élément que le juge regardera de près.

Il ne sert à rien de "réclamer" sans mettre en demeure. On met en demeure par AR, point.

Par **salise**, le **05/01/2009** à **13:21**

MERCI DE VOTRE REPONSE.
SALUTATIONS RESPECTUEUSES.
INGRID

Par **gloran**, le **05/01/2009** à **20:09**

S'il vous plaît n'utilisez jamais les majuscules ainsi sur les forums, c'est considéré comme quelqu'un qui crie, donc mal considéré :)

Cordialement,

Par **salise**, le **06/01/2009** à **13:08**

Bonjour Gloran.

Je vous tiendrais compte de votre remarque désormais!
Je vous en remercie car je ne tiens pas à "agresser" qui que ce soit.
Salutations respectueuses.

Ingrid

Par **LULU**, le **15/01/2009** à **03:09**

Bonjour, moi aussi je reçois presque toutes les semaines une lettre m'indiquant que j'ai gagné 10000 euros mais que si je veux que mon chèque arrive je dois commander un article. En plus d'un an de courrier j'ai tout de même commandé 3 articles Alice Advantage et je ne vois pas le chèque venir. De plus j'estime qu'Alice Advantage n'agit pas dans la légalité la plus totale étant donné que selon les termes juridiques il s'agirait d'un jeu sans obligation d'achat mais si vous ne commandez pas vous ne pouvez pas recevoir votre "chèque". Je conseille surtout de bien lire toutes les petites lignes inscrites sur votre courrier malheureusement je l'ai fait trop tard. Pour moi ce n'est qu'une manière de réaliser plus de ventes en faisant croire aux gens qu'ils sont les UNIQUE GAGNANT ...

Par **salise**, le **15/01/2009** à **10:37**

Bonjour lulu.

J'ai commandé deux articles pour un montant de 56 Euros et je n'ai jamais reçu le colis correspondant à cette commande et encore moins le chèque de 10000 euros.

Aujourd'hui je me rends à la gendarmerie pour un dépôt de plainte pour arnaque après les avoir mis en demeure par courrier recommandé avec accusé de réception.

J'avoue ne pas comprendre votre intervention puisque vous vous êtes mal renseigné à mon sujet.

De plus, je vous informe que le concours est soumis à aléas...soit effectuer une demande d'essai de leurs produits.

Salutations respectueuses.

Ingrid.

Par **gloran**, le **16/01/2009** à **01:19**

Oulàlà ! Il y a encore des gens en France qui croient qu'ils vont recevoir des chèques de 10 000 euros parce qu'ils vont commander un slip à la Blanche-Porte ? Et en plus, ils vont porter plainte ? Ça va les faire bien rire le soir autour d'un café chaud, les gendarmes.

S'ils y a autant de gens comme ça, normal qu'il reste encore des escrocs, on est à la limite du Darwinisme : prendre l'argent aux imbéciles pour le redistribuer aux gens plus malins qui sauront l'utiliser à meilleur escient...

Sérieusement, soit ces posts sont des canulars, soit c'est à désespérer du niveau moyen de la population du pays.

Par **LULU**, le **16/01/2009** à **08:15**

Cher Gloran

Je tenais à préciser que si Salise veut porter plainte ce n'est pas parce que son chèque de 10000 n'est pas arrivé mais parce que les articles qu'elle a commandé ne sont pas arrivé. C'est pas pareil. Si pour toi 56 euros vaut pas la peine de porter plainte dis toi que pour d'autre ça peut faire la différence à la fin du mois. Moi non plus je n'aurais pas été à la gendarmerie mais au moins je comprend que d'autre veulent le faire et surtout je ne vais pas allé jusqu'a dire que ce sont des "imbéciles" (c'est ce que tu a écrit en tout cas).
Personnelement auparavant je n'avait jamais répondu à ce genre de courrier mais la c'était différent étant donné que il y avait plusieurs articles dont j'avais fort besoin, c'est pour ça que j'ai commandé. Je trouve juste que Alice avantage à une manière de faire qui peut donné de l'espoir même à ceux qui sont plus avertit sur ce genre de pratique. Il faut dire que d'habitude les sociétés qui lancent ce genre de jeu vous envoient 1 ou 2 lettres plus ou moins personnalisées et si pas de reponse c'est fini alors qu'Alice avantage bombarde votre boite aux lettre de courriers vous promettant monts & merveilles et c'est la que vous vous dite que peut être pour une fois c'est gagné;personnellement je crois avoir reçu au moins 40 lettre de leurs part. Je voulais également demandé si quelqu'un sait si Alice Avantage agit réelemment dans la légalité? Est ce qu'elle a le droit de dire "si vous commandé pas d'articles vous n'avez pas droit au chèque". Est ce qu'on peut qualifier le fait de faire croire aux gens pendant presque 2 ans qu'il ont gagné mais qu'il faut acheter de publicité mensongère ou bien de vice caché ou encore de vente forcée ?

Par **chris212121**, le **19/01/2009** à **15:08**

lire les message de chris212121 , à ce propos, sur forum exparatoo (en consultant "messages de ce membre"). Merci

Par **salise**, le **29/01/2009** à **13:13**

Bonjour experatoo.

Il est impossible de déposer plainte que ce soit à la gendarmerie, au commissariat ou au tribunal d'instance pour escroquerie.

Chacun d'eux me réoriente et fini par me trouver coincer. On me suggère même de laisser tomber car il ne s'agit que d'une cinquantaine d'euros.

Je rappelle que j'ai passé commande de deux articles pour un montant de 56Euros 70cts et n'ai jamais reçu le colis correspondant.

Je suis en relation avec un médiateur qui n'est pas surpris du comportement des services de justices.

Que puis je faire de plus?

Salutations respectueuses.

Par **gloran**, le **29/01/2009** à **21:05**

Comme d'habitude, ne JAMAIS porter plainte au commissariat ou à la gendarmerie. Votre plainte n'arrivera même pas au procureur.

2 solutions :

- 1) écrire au procureur. Mais probablement qu'il classera la plainte sans suite.
- 2) porter plainte auprès de du doyen des juges d'instruction du tribunal de grande instance avec constitution de partie civile et demande de dommages et intérêts : il faudra déposer une caution qui financera les frais de justice au cas où vous perdriez (compter qq centaines d'euros, mais probablement Evidemment, pour 50 euros, à vous de voir.

Par **salise**, le **29/01/2009** à **21:12**

Je vous remercie de votre attention et de votre réponse...
salutations respectueuses.

Par **criska14**, le **03/02/2009** à **19:33**

Salut tout le monde,

Je suis tout comme vous tomber dans le panneau.

depuis le mois de novembre je reçois des courriers d'alice avantages me disant que j'ai bien gagné les 10000 euros (dont un encore 1 aujourd'hui qui me le certifie) mais contrairement à vous je n'ai encore rien commandé.heureusement!

Seulement j'aurais aimé savoir si ils ont le droit de dire (c'est les conditions qu'ils donnent)que pour recevoir ce chèque ils est impératif d'essayer [s]gratuitement[/s] un produit de leur catalogue sous peine de ne pas recevoir le chèque. Je tiend aussi à préciser aussi qu'aucun de leur produit n'est gratuit comme ils le disent dans la demande d'essai gratuit, mais que le moins cher coute une vingtaine d'euros. Ce n'est pas ma notion de gratuit!

De plus certains attendent leur chèque (quel que soit le montant) depuis un an voir plus alors que le jeu se déroule sur environ 7 mois.

Est-ce légal?????

Merci de me répondre.

Amicalement

Par **salise**, le **04/02/2009** à **10:54**

Bonjour criska14.

Méfies toi!

Il y a de nombreuses pages précisant qu'il s'agit d'une arnaque. Et cela depuis 2007. Ne te laisses pas avoir par l'appât du gain.

Voilà le conseil que je peux te donner.

En ce qui me concerne, j'étais intéressée par leurs produits santé/forme. Je ne croyais pas en ce chèque mais me suis fais avoir malgré tout. J'avoue aimer la vente par correspondance. Ces petites vignettes à coller me rendent "gaga".

La mention "gratuit" est en fait la possibilité de te faire rembourser. Je te conseille une fois de plus de rester sur ta position et de ne pas commander. En effet, j'ai commandé deux articles et ne les ai jamais reçu. En plus, juridiquement parlant, il n'y pas grand chose à faire. Une forte probabilité que les dépôts de plainte soient classés sans suite.

Ne rentres pas dans cette mésaventure!

Quant à ta question sur la légalité, seul un juriste pourrait te répondre. Selon moi, Alice Avantages est hors la loi. Leur règlement n'est pas clair...L'adresse de l'huissier n'apparait pas! Mais bon je suis pas juriste.

Salutations respectueuses.

Ingrid

Par marguerite2A, le 21/02/2009 à 18:30

Une décision favorable pour la société Alice Avantages rendue dernièrement par le tribunal d'Instance de Nice, dans un jugement du 5 février 2009 a débouté une requérante et relaxé la société Alice Avantages, qui était poursuivie pour avoir envoyé une publicité à la concernée, annonçant le gain d'un prix comme argument de promotion.

Concrètement, Alice Avantages faisait la promotion de ses articles à l'aide de courrier publicitaire annonçant le gain d'un certain prix.

Ainsi, la société Alice Avantages, qui utilisait des publicités attractives afin de satisfaire la promotion de ses articles, a été relaxée par le tribunal d'Instance de Nice qui pour justifier cette relaxe annonce pour résumer : que la possibilité de gain présentée de manière attractive n'exclut pas l'information au consommateur sur l'absence d'engagement définitif des gains évoqués.

En effet, il résulte des documents produits que la société Alice Avantages a joint à son envoi de jeu publicitaire, l'intégralité du règlement du jeu qui précise bien son fonctionnement.

Le tribunal a condamné la requérante aux dépens de l'instance.

Par **marguerite2A**, le **23/02/2009** à **11:16**

JUSTIE - ALICE AVANTAGES GAGNE - JUSTICE

Une décision favorable pour la société Alice Avantages rendue dernièrement par le tribunal d'Instance de Nice, dans un jugement du 5 février 2009 a débouté une requérante et relaxé la société Alice Avantages, qui était poursuivie pour avoir envoyé une publicité à la concernée, annonçant le gain d'un prix comme argument de promotion.

Concrètement, Alice Avantages faisait la promotion de ses articles à l'aide de courrier publicitaire annonçant le gain d'un certain prix.

Ainsi, la société Alice Avantages, qui utilisait des publicités attractives afin de satisfaire la promotion de ses articles, a été relaxée par le tribunal d'Instance de Nice qui pour justifier cette relaxe annonce pour résumer : que la possibilité de gain présentée de manière attractive n'exclut pas l'information au consommateur sur l'absence d'engagement définitif des gains évoqués.

En effet, il résulte des documents produits que la société Alice Avantages a joint à son envoi de jeu publicitaire, l'intégralité du règlement du jeu qui précise bien son fonctionnement.

Le tribunal a condamné la requérante aux dépens de l'instance.

Par **marguerite2A**, le **26/02/2009** à **21:59**

ALICE AVANTAGES GAGNE EN JUSTICE

Une décision favorable pour la société Alice Avantages rendue dernièrement par le tribunal d'Instance de Nice, dans un jugement du 5 février 2009 a débouté une requérante et relaxé la société Alice Avantages, qui était poursuivie pour avoir envoyé une publicité à la concernée, annonçant le gain d'un prix comme argument de promotion.

Concrètement, Alice Avantages faisait la promotion de ses articles à l'aide de courrier publicitaire annonçant le gain d'un certain prix.

Ainsi, la société Alice Avantages, qui utilisait des publicités attractives afin de satisfaire la promotion de ses articles, a été relaxée par le tribunal d'Instance de Nice qui pour justifier cette relaxe annonce pour résumer : que la possibilité de gain présentée de manière attractive n'exclut pas l'information au consommateur sur l'absence d'engagement définitif des gains évoqués.

En effet, il résulte des documents produits que la société Alice Avantages a joint à son envoi de jeu publicitaire, l'intégralité du règlement du jeu qui précise bien son fonctionnement.

Le tribunal a condamné la requérante aux dépens de l'instance.

Par **ch4rlott3**, le **26/02/2009** à **23:39**

J'ai moi aussi été contacter pour le jeu des dix milles euros ... j'ai commandé aussi mais le colis met un bon moment avant d'arriver il a mis un mois si ce n'est plus.

Par **asm**, le **27/02/2009** à **13:10**

Une décision positive rendue dernièrement par le tribunal d'Instance de Nice, dans un jugement du 5 février 2009 a débouté une requérante et relaxé la société Alice Avantages, qui était poursuivie pour avoir envoyé une publicité à la concernée, annonçant le gain d'un prix comme argument de promotion.

Concrètement, Alice Avantages faisait la promotion de ses articles à l'aide de courrier publicitaire annonçant le gain d'un certain prix.

Ainsi, la société Alice Avantages, qui utilisait des publicités attractives afin de satisfaire la promotion de ses articles, a été relaxée par le tribunal d'Instance de Nice qui pour justifier cette relaxe annonce pour résumer : que la possibilité de gain présentée de manière attractive n'exclut pas l'information au consommateur sur l'absence d'engagement définitif des gains évoqués.

En effet, il résulte des documents produits que la société Alice Avantages a joint à son envoi de jeu publicitaire, l'intégralité du règlement du jeu qui précise bien son fonctionnement.

Le tribunal a condamné la requérante aux dépens de l'instance.

Par **tite fleur des îles**, le **27/02/2009** à **14:09**

Bonjour à tout le monde !

J'ai aussi reçu de la part d'Alice Avantages des courriers me disant que c'est sûr que j'avais gagné 10.000 Euros alors que je ne fais même pas partie de leur clientèle.

Étant au chômage je me suis dit que c'était une chance de vivre convenablement en attendant de retrouver un autre travail et j'ai donc renvoyé le bon de commande avec les 2 articles essayé mais cela fait plus d'une semaine que je n'ai reçu ni articles ni chèque. Donc comme beaucoup le conseil j'attends encore jusqu'à fin Février et si d'ici là toujours rien, Je voudrais savoir si l'un de vous aurait un conseil à me donner.

Je vous remercie d'avance.

Par **kerall**, le **05/03/2009** à **18:23**

Bonjour,

Pour moi tout à commencer lorsque j'ai envoyé le bon résultat d'un jeu sur Télé star et soit disant j'allait gagné 10 000 euros.

Depuis ça fait déjà 6 mois ou plus que je reçois des courriers d'Alice avantage « d'essayer » des articles « GRATUITEMENT ».j'ai donc commandé 2 fois mais le cheque de 10 000 euros se fait attendre. Je suis harcelée par ces abominables courriers de mensonges d'Alice avantage et je les garde tous. Je porterais plainte avec joie si ça pouvait servir à quelque chose mais j'apprends que non.

Gardez vous bien d'escrocs malicieux, malsains et tordus.

Par **tite fleur des îles**, le **06/03/2009 à 15:15**

Bonjour à tous,

Depuis mon dernier message, Alices Avantages a bien retiré de l'argent sur mon compte mais cela fait plus d'une semaine et je n'ai toujours pas reçu mon colis et encore moins de chèque

...

C'est écoeurant de constater que l'on peu rien faire face à des escrocs pareil !

Par **salise**, le **07/03/2009 à 09:40**

Bonjour Tite fleur des îles,

tu t'es engagée dans un voyage sans fin!

Tout comme toi, j'ai commandé deux articles et j'ai attendu quatre mois et demi pour recevoir la moitié de ma commande.

Pour cela, il a fallu que je leur écrive plusieurs fois. c'est un courrier en recommandé avec accusé de réception au siège social qui a débloqué, à moitié, l'affaire.

Bon courage!

Salutations respectueuses.

Par **tite fleur des îles**, le **07/03/2009 à 12:43**

Bonjour à toi Salise,

Alice Abonnement m'a encore envoyé 2 fois les mêmes publicités avec toujours les 10.000 Euros à gagner.

J'ai conservé tout les papiers ou il est spécifié qu'il est certain qu'il n'y ait qu'une gagnante : MOI et que le chèque sera joint à mon colis de demande d'essai d'articles. C'est à ce même

courrier que j'ai répondu alors est-ce que l'on peut vraiment rien faire ??????

Oui je consois que c'est un gouffre sans fin mais après tout il y a des lois, la justice ne peut elle pas agir ?

Merci de ta réponse en tout cas mais je pense que je vais aller plus loin dans ma démarche, je me renseigne et je vous tiens au courant.

Par **salise**, le **08/03/2009** à **10:37**

Bonjour tite fleur des îles,

en effet, tu peux écrire au juge de proximité pour une annulation de contrat (il faut l'extrait Kbis), au procureur de la république pour un dépôt de plainte.

Mais MEFIANCE... tu as surement lu, qu'une cliente d'alice a porter plainte pour publicité mensongère qui n'a rien donné. En plus, elle doit payer les frais de justice.

Fais comme moi, écris en recommandé avec accusé de réception au siège social d'alice avantages, c'est comme ça que j'ai reçu la moitié de ma commande. Percevères pour recevoir ta commande mais Oublies le chèque de 10 000€!

Salutations respectueuses

Par **kerall**, le **08/03/2009** à **21:31**

Bonjour Tite fleur des îles,

"La DGCCRF veille également à la qualité et la sécurité des produits et de certaines prestations de services. Elle s'assure aussi que les allégations ou publicités tendant à valoriser les produits (labels, appellations d'origine, production biologique...) correspondent à une réalité."

Tu peux aller te renseigner sur le site de la **Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes** ou bien te déplacer avec la totalité du courrier envoyé par Alice avantage pour te renseigner du recours possible.

Voici le lien http://www.dgccrf.bercy.gouv.fr/documentation/dossier_litiges/dgccrf.htm

Tu peux aussi faire appelle à une association de consommateur qui sont implantées dans chaque département.

bon courage !

Par **tite fleur des îles**, le **09/03/2009** à **00:07**

Bonjour à vous Salise & Karell,

Je vous remercie vraiment pour tout vos conseils et je vais de ce pas les mettre en pratique.

J'espère qu'au moins sa aboutira à quelques choses, qu'il comprenne une bonne fois pour toute que jouer avec l'espoir des personnes se punis par la loi.

En tout cas merci encore.

Par **orlane55**, le **11/09/2009** à **11:12**

il m'arrive la meme chose en ce moment j'ai commander un article pour gaganer le fameux cheque de 10 000 euros, ca fait 5 semaine et j'ai tjs rien. Donc je telephone au 0892 237 230 c'est le service commande a chaque fois on me reponds et on me dit que le colis seras envoyé la semaine prochaine, aujourd'hui j'ai retelephoné et le monsieur m'a dit "mais madame votre colis est parti le 12 aout" je suis legerement sorti de mes gons et lui ai dit de me rembourser tout de suite et que son colis je n'en voulais pas, il m'as dit pas de problemes vous recevrai votre cheque de remboursement sous 30 jours, alors attendons de voir le resultat mais si dans 30 jours je n'ai rien je pense que je vais porter plainte contre cette societe d'arnaque, surtout ne vous faite pas avoir ne commander jamais chez eux c'est un conseil c'est que de l' ARNAQUE.

Par **orlane55**, le **11/09/2009** à **11:15**

il m'arrive la meme chose en ce moment j'ai commander un article pour gaganer le fameux cheque de 10 000 euros, ca fait 5 semaine et j'ai tjs rien. Donc je telephone au 0892 237 230 c'est le service commande a chaque fois on me reponds et on me dit que le colis seras envoyé la semaine prochaine, aujourd'hui j'ai retelephoné et le monsieur m'a dit "mais madame votre colis est parti le 12 aout" je suis legerement sorti de mes gons et lui ai dit de me rembourser tout de suite et que son colis je n'en voulais pas, il m'as dit pas de problemes vous recevrai votre cheque de remboursement sous 30 jours, alors attendons de voir le resultat mais si dans 30 jours je n'ai rien je pense que je vais porter plainte contre cette societe d'arnaque, surtout ne vous faite pas avoir ne commander jamais chez eux c'est un conseil c'est que de l' ARNAQUE.

Par **lilou22**, le **01/11/2009** à **14:30**

Bonjour je suis fort aise de voir tous ces messages concernant ALICE AVANTAGES, moi aussi j ai commande un article et mon cheque à ete prélevé et je na i toujours rien reçu. QUE FAUT il faire déposer une plainte ou d abord leur envoyé un recommandé

Par **bobe12**, le **14/03/2010** à **18:41**

bonjour a tous

Je rencontre comme vous le même problème face à cette société qui laisse croire aux gens qu'ils ont gagné un chèque de 10.000 euro mais que pour recevoir ce soit disant chèque nous devons commander de façon obligatoire (arnaque totale !!!) devons nous laisser ce genre d'entreprise continuer ainsi ? Ne pourrions nous pas nous réunir en collectif via internet afin de regrouper un maximum de plaintes, ainsi nous pourrions peser davantage auprès du procureur et même pourquoi pas prendre contact avec l'émission de Julien Courbet pour révéler au grand public les méthodes plus que douteuses d'Allice avantages.

Par **chrisbaba**, le **15/06/2010** à **11:40**

bonjour, j'ai commandé chez eux début juin et à ce jour rien pas de colis pas ce fameux chèque non plus j'ai commandé pour 50 euro quand je vois vos messages ça me fait peur

Par **rancuniere**, le **24/06/2010** à **13:12**

Bonjour à tous,

Attention: les messages envoyés par Marguerite ou Asm (plainte déboutée en faveur d'Allice Avantages) ou autres internautes ne doivent peut-être pas être pris pour argent comptant et peut-être bien uniquement **destinés à décourager la majorité des victimes à renoncer à un procès**, tout comme ils peuvent s'avérer exacts: la question s'adresse donc à vous Marguerite et Asm: d'où détenez-vous ces informations?? pouvez-vous nous renseigner sur le Tribunal qui a statué ainsi et nous adresser copie du jugement?? Ce serait tout en votre honneur!!

Aux autres internautes: victime comme vous de ce courrier, je souhaiterais porter plainte et mettre en demeure cette entreprise d'escrocs. Ma démarche va être de contacter la répression des fraudes et selon la réponse créer un collectif de victimes, qui au nombre de ceux-ci, ferait poids auprès d'un juge de proximité pour dédommagement.

Un contact auprès de l'émission de Julien Courbet serait aussi très envisageable; ne perdez pas votre temps avec **d'autres démarches qui ne servent strictement à rien.**

A bientôt

Par **caroline**, le **08/07/2010** à **15:14**

bonjour. je ne comprend pas votre réaction car moi je commande chez Alice Avantages et reçois les colis sous 3 à 4 semaines

Par **rancuniere**, le **08/07/2010** à **18:39**

Ah oui? J'en suis ravie pour vous.

Et dites moi Alice, pardon, Caroline que dis-je, quelque chose me surprendra toujours dans ces forums

Comment vous est venue l'idée de venir témoigner sur un forum si vous en êtes très satisfaite??

Ah je sais: vous étiez à la plage (il fait très chaud en ce moment n'est ce pas?) quand tout à coup vous êtes dit: il faut absolument que j'aie témoigner sur le site Experatoo des qualités d'Alice Avantages!

Non je plaisante bien sur mais celà dit je trouverai votre réponse très intéressante

Merci de votre témoignage Alice; ah pardon, Caroline, décidément ...

Trêve de plaisanterie: pour les autres: **NE COMMANDEZ JAMAIS QUOI QUE CE SOIT CHEZ ALICE AVANTAGES IL N'Y AURA NI LIVRAISON NI CHEQUE DE 10 000 EUROS** et 99,99% des clients n'ont jamais rien vu arriver (sauf Caroline) **NE SOYEZ PAS NAIFS**

Par **ORANGER**, le **09/08/2010** à **22:12**

je pense que l'union fait la force j'ai été victime aussi de alice avantage si tout le monde semet en relation ils finiront par arreyer d'arnaquer les prochains !

question d'organisation:,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,,

patrick camer

Par **ofouq01**, le **28/08/2010** à **00:44**

Ofouq01

J'ai hésité après avoir reçu plus d'une lettre de "ALICE AVANTAGES" d'avoir gagné 10000€. Mais pour les percevoir, il faut commander au moins un produit, car, c'est la règle, et sous 9 jours, dernier délai, après quoi, le gain sera annulé. Mais comment voulez-vous ne pas tomber dans le panneau, avec des documents certifiant, et attestant du gain à notre NOM? avec présence d'Huissier de justice. Alors je crois rêver si en plus avec pleins de documents à l'appui, écrit noir sur Blanc qu'on a bien gagné, ET que ça vaut rien au yeux de la justice et les laissent continuer à dépouiller les gens frauduleusement.

Pour moi, il n'y a plus de justice. Et où est ce qu'on va? et c'est normal qu'ils continuent à escroquer les gens, si la justice ne fait rien pour leur faire payer tout ce qu'ils ont volé au gens, c'est comme, si elle les approuve et leur donne en plus raison, pourquoi s'arrêteraient-ils alors leurs agissements d'arnaqes, malhonnêtes, malsaints sans gênes, ni honte...

On peut dire sans aucune hésitation, si "ALCICE AVANTAGE" voit que la justice ne les condamne pas, elle doit doubler d'effort, et s'acharner à convaincre les gens honnêtes et leurs chiper leurs biens au grand jour impunément.

Pour conclure, moi à mon tour je suis tombé dans leur filet et j'ai été contraints de commander

un produit de 20€ + les frais de port, soit 6€ à 7€ soit un total de 26.89€, pour espérer recevoir ce qu'ils m'ont confirmé, c'est à dire 10000€ ET d'être l'unique gagnant de cette somme en présence d'un huissier de justice. CONSEIL à tous, parlez en autour de vous, afin de faire tomber d'autres victimes dans leur piège , maléfique et satanique !!!

Par **lucathy**, le **08/09/2010** à **15:46**

j'ai commandé 3 fois des produits que je n'ai jamais reçus et qui ont été prélevés sur mon compte en banque.....et bien sûr je n'ai jamais reçu les 10000 euros qui soit disant m'étaient acquis

Par **ofouq01**, le **08/09/2010** à **21:15**

Ofouq01 OYONNAX (01) LE 08/09/2010

Bonjour,

Figurez-vous qu'en ce jour même j'en reçois une seconde, me rabâchant les mêmes salades, ils nous prennent vraiment pour des cinglés ma parole. Après que mon chèque a été aussitôt prélevé sur mon compte de la première commande. Les voilà qui récidivent en pensant que je vais réitérer la même erreur, d'ailleurs j'ai hésité longtemps avant de céder la première fois, que je regrette sévèrement, penses-tu ils ne m'avaient pas lâché tant que j'ai pas fait de commande, en plus je ne l'ai toujours pas reçue.

Ceci dit, ensuite je suis allé voir un organisme ORGECO qui défend les consommateurs, auquel j'ai raconté toute l'histoire, puis m'a conseillé de toujours lire tous les détails inscrits dans les documents même les plus petits

car c'est là où il y a fraude et leurs pièges c'est dans le jeu de mots; puis elle a ajouté que pour poser plainte, d'abord il faut s'inscrire, donc payer pour l'année quelques choses comme 41€~ + un supplément entre 10 et 20€ pour la plainte contre "ALICE AVANTAGES" sans toutefois que ça puisse aboutir.

JE joins à mon message les règles du jeu pour prétendre au gain avorté ou imaginé par ces escrocs.

Par **etoilee64**, le **08/10/2010** à **12:39**

bonjour

je leur ai envoyé un courrier en leur disant que si j'ai gagné un chèque de 10 000 euros je ne suis pas obligé d'acheter quelque chose et que je dois recevoir mon gain aujourd'hui ils m'ont envoyé une lettre avec deux de règlement du jeu qui fait deux pages et qui dit qu'on est pas obligé d'acheter et que si on ne veut pas participer on perd notre gain bonne journée

Par **ofouq01**, le **08/10/2010** à **23:19**

ofouq01,

En ce qui me concerne, j'ai été signalé comme vous, avoir gagné le grand lot de 10000€, pour les toucher je devais faire au moins une commande, chose que j'ai faite; ensuite j'ai bien reçu ma commande mais sans le gd lot. Puis on m'a redemandé de faire une seconde commande pour que je puisse bénéficier du gain annoncé! mais vu que leur parole n'a pas été respectée, je n'osais pas en refaire une seconde commande, car j'y crois pas trop !!!!!!!!

Par **marlene97230**, le **18/11/2010** à **00:13**

bjr,
j'ai fait deux commandes ça fait plus d'un mois, ils ont encaissé les deux chèques et je n'ai toujours pas de réponses. En+ ils m'ont dit que j'ai gagné 10.000 euros et j'ai fait tout ce qu'il m'ont dit pour recevoir cette somme et jusqu'à maintenant aucune nouvelle.

[sQUE DOIT-JE FAIRE?????????????

Par **squal02**, le **18/11/2010** à **17:47**

voilà ci le téléphone d'Alice Avantage 04 93 71 79 15 bon courage à vous tous

Par **squal02**, le **18/11/2010** à **17:49**

voilà ci le téléphone d'Alice Avantage 04 93 71 79 15 bon courage à vous tous

Par **marlene97230**, le **19/11/2010** à **11:21**

merci beaucoup à la personne qui a laissé le numéro de téléphone je vous remercie

Par **sev 83**, le **20/11/2010** à **22:21**

bonjour à tous je vois que je ne suis pas la seule à mettre fait avoir mais c'est vrai qu'on y croit depuis août je reçois des courriers de la part d'Alice Avantage j'envoie leurs coupons en y croyant étant au RSA j'ai envoyé une commande sans retour j'ai refait tamponné le mandat par la poste mais maintenant je vais leur faire passer l'envie de faire croire aux gens qu'ils ont gagné surtout quand on en a besoin je vais donc aller porter plainte pour que cela cesse enfin si on est plusieurs à le faire on y arrivera faut pas ce laisser faire on y a laissé de l'argent ne serait-ce que l'affranchissement et les commandes je sais pas si vous avez vu aux infos qu'une personne a gagné son jugement est ramportée la somme de 198000 euros pourquoi pas nous ? en tout cas je crache pas sur les 10000 euros qui me reviennent normalement de droit donc faites comme moi bon courage à tous et ne laissez pas faire on

les aura !!!!!

Par **mimi**, le **23/11/2010** à **13:08**

bonjour moi aussi jme suis fait avoir par le jeux d'alice avantages je pense kon devrer tous porter plaintes
g apler une femme ma dit o telephone ke le tirage se ferer qu en janvier 2011 et moi aussi il mon debiter le prix de ma commande et je ne lai tjour pa

Par **sev 83**, le **23/11/2010** à **14:07**

bonjour mimi alors arnaquesarnaques.....qu attendons nous qu est ce qu on doit faire ? baissée les bras or de questions depuis au moins 2007 les gens recoivent ses courriers alors le tirage c quand ? super on a tous gagnée alors moi qui croyait que c était moi l heureuse gagnante du super chèque de 10000 eurosmoi et moi seul c sur c vous !!!!!!!!!!!!! j y croyait vraiment et la ca me decoit beaucoup quand même parceque je me dit que je suis pas seule a avoir eu un espoir c honteux de leur part.....rien que pour ca ca m encourage a portée plainte en plus ils envoit encor des courriers comme si rien n etait mais tjrs pas de colis bizarre non????????????les sous ils les encaisse ca c sur maintenant a nous d ecaisser les leurs n est ce pas je vous tient au courant pour ce qu il en est faite m en part aussi merci courage et a bientôt j espère !!!!!!!!!!!!!sév

Par **sev 83**, le **23/11/2010** à **14:16**

je vient donc de les avoir au téléphone ma commande devrait arrivée dans la semaine et la date du grand gagnant du jeu le 30 juin 2011 voila les renseignements

Par **anatoss**, le **24/11/2010** à **08:58**

Bonjour,

je viens de lire tous vos messages concernant Alice Avantages. Sachez que j'ai également passé commande auprès de cette société en juillet 2010, et qu'à ce jour je n'ai toujours rien reçu.

Comme vous tous, j'envisage de porter plainte pour non respect du code de la consommation (article commandé encaissé mais non livré).

Je me posais également la question suivante: et pourquoi ne pas alerter la presse? Force est de constater que la radio et/ou la télévision ont aujourd'hui des moyens d'investigations et de relais d'informations que nous ne possedons pas du fait de notre isolement.

Qu'en pensez-vous?

Par **vero**, le **05/12/2010** à **15:04**

bonjour a tous

j'ai lu tous vos message ,heureusement je n'ai pas commandez,malgre les relances pour recevoir plus vite le cheque de 10 000€ que j'aurais gagner.

Par **roro2010**, le **06/12/2010** à **12:04**

bonjour

je viens de contacter un avocat,j'ai aussi ete arnaque de 56€ concernant le jeu gagnant a 10000€

je devais aussi recevoir le cheque mais rien !.Beaucoup de gens disent que l'on ne peut rien faire !!!!! FAUX

il faut porter plainte a tout prix

plus nous serons nombreux plus nous aurons de chances de les faire tomber

il faut creer une association et ensuite envoyer ou allez voir le procureur de la republique avec tous les noms portes sur le document

Par **roro2010**, le **07/12/2010** à **10:14**

BONJOUR

Rassemblons nous et disons HALTE A L ESCROQUERIE INTERNET

HALTE A ALICE AVANTAGE

Par **MoaylfuUmwami**, le **22/12/2010** à **08:52**

Bonjour à tous!

Comme vous, je reçois les courriers d'Alice Avantages, mais je n'ai rien commandé!

Deux détails m'ont interpellé:

- le code postal 06! En effet, par le passé, j'ai constaté que de nombreuses sociétés organisatrices de ce genre de jeu avaient leur adresse dans ce département, jeux qui vous promettaient de gros gains que vous ne receviez jamais!
- l'absence de l'identité de l'huissier qui a fait le tirage (du moins, je ne l'ai pas vue).

Je comprends la colère des déçus et leur souhait de déposer plainte. Et une solution est suggérée: faire une association.

Il existe des associations de défense des consommateurs. Pourquoi ne pas envoyer la photocopie du document qui vous certifie nominativement être le seul ou la seule gagnant(e)

à une de ces associations, tous à la même, et que chacun demande le paiement de son gain! Alice Avantages réfléchira peut-être deux fois avant de se lancer dans ce genre d'entreprise! La solution que j'ai choisie, c'est de ne pas lire ces courriers et de les balancer au recyclage. Au moins, ils servent à quelque chose!

Je souhaite une bonne réussite à ceux qui veulent aller en procès.
N'oubliez pas, l'union fait la force! Contactez-vous!

Bonnes fêtes de fin d'année!

Moay

Par **xiixou**, le **31/01/2011 à 18:12**

Salut, j'habite la martinique et tout comme vous, ma mère a été bombardée de courriers d'alice avantage lui disant qu'elle avait gagné 10.000€. Je n'y ai jamais cru et ma mère non plus du fait qu'elle soit un ancien agent de la répression des fraudes. Mais aujourd'hui encore, elle a reçu un courrier lui certifiant qu'elle est la seule et unique gagnante, voyant leur insistance, j'ai préféré regarder sur le net si Alice Avantage était fiable et je suis tombée sur ce forum, cela a certifié nos craintes! Merci à tous.

Par **MoaylfuUmwami**, le **31/01/2011 à 19:28**

Bonsoir,

Cette société commence à énerver tout le monde, tant ceux qui y ont cru et commandé des produits.

A mes yeux, il existe trois solutions:

- ceux qui ont commandé et qui n'ont pas reçu le fameux chèque devraient choisir un ou plusieurs avocats en commun et attaquer cette société en demandant, INDIVIDUELLEMENT, le versement de ces 10 000€ comme dommages et intérêts; le but étant de faire disparaître cette société;
- ceux qui font comme moi, Alice Avantages signifie poubelle sans ouvrir le courrier;
- avertir la presse collectivement afin d'éviter à d'autres d'être arnaqués.

Nous pouvons fonder une association avec les avocats spécialistes pour ralentir ce genre d'arnaque. Mais, seules, des personnes vivant à proximité peuvent lancer une telle action. Les autres n'auront qu'à y souscrire via internet!

Moay

Par **Marion2**, le **31/01/2011 à 21:04**

MoaylfuUmwami,

Relisez donc tous les posts sur Alice Avantages sur ce forum.... Vous serez vite fixé.
Vous n'avez aucun recours contre Alice. Lisez bien tous les documents que vous avez reçu et vous verrez que vous n'avez rien gagné.

Par **MoaylfuUmwami**, le **01/02/2011 à 08:06**

Bonjour,

Ne serait-il pas possible de faire valoir l'abus de faiblesse?

"Aléas" n'est-il pas un terme trop générique pouvant cacher tout et et rien?

Pourquoi ne pas leur retourner leur courrier en barrant notre adresse et en marquant "refusé" sur l'enveloppe?

Si vous avez d'autres idées....

Par **Marion2**, le **01/02/2011 à 11:09**

[citation]**Si vous avez d'autres idées....**

[/citation]

Lorsque vous recevez ces lettre, direction poubelle!!!

Les seules personnes qui peuvent déposer plainte, ce sont celles qui ont commandé et payé des articles qui n'ont jamais été livrés.

Par **sand**, le **05/02/2011 à 16:31**

bojour ,cela fait 3 semaine harcelé par alice qui me fait miroiter 10 000 euro seule vice de forme constatée :jeu sans obligation d'achat donc gratuit ,au deuxième courrier il demande de commander pour recevoir ce fameux chèque ,et là il ya peut-être moyen de les attaquer en justice.Je n'ai rien commandé à ce jour ,mais j'ai presque envie de le faire ,juste pour essayer de prouver que se sont de gros arnaqueurs qui profitent de la precaritée et de la conjoncture actuelle.Si quelqu'un est reellement partant pour qu'ils ne fassent pa de l'argent sur le dos des plus faibles, faite le moi savoir via ce site pour le moment.Bon courage à tous.
sandrine

Par **Marion2**, le **05/02/2011 à 17:08**

Il y a déjà eu diverses plaintes contre Alice. Lisez le Topic...

Toutes les personnes qui ont déposé plainte, ont été déboutées et ont été condamnées à verser des dommages et intérêts à Alice.

Lisez bien tous les courriers d'Alice (même ce qui est écrit en petit) et vous verrez bien que vous n'avez rien gagné.

Pour info : Si effectivement il y a un vrai gagnant, il recevra bien un chèque de 10000€, qui est en réalité un bon d'achat de 10000€ (et qui peut être appelé chèque dans ce genre de cas) à dépenser chez Alice !!!

Par **nini013**, le **20/03/2011** à **15:48**

bonjour a tous

je viens de recevoir aujourd'hui même ce fameux chèque, grâce a vos commentaire je ne ferais pas l'erreur de leur donner l'opportunité d'arnaquer une autre personne.

c inacceptable ce qu'il font j'y est crus pendant un moment mais avec reflection j'ai préféré me renseigner

Je pence aussi que la solution c'est de portai plainte contre ses gens

BONNE CHANCE A TOUS

Par **Marion2**, le **20/03/2011** à **17:20**

[citation]**Je pence aussi que la solution c'est de portai plainte contre ses gens**

[/citation]

Lisez mon post précédent :

[citation]***Toutes les personnes qui ont déposé plainte, ont été déboutées et ont été condamnées à verser des dommages et intérêts à Alice.***

Lisez bien tous les courriers d'Alice (même ce qui est écrit en petit) et vous verrez bien que vous n'avez rien gagné.

[/citation]

Par **MoaylfuUmwami**, le **20/03/2011** à **20:00**

Salut à tous!

A mes yeux, il n'y a que deux réponses à apporter à Alice Advantage:

- " La réponse la plus piquante est le mépris silencieux " écrivait Montaigne! Donc, courrier à mettre directement à la poubelle;

- " Retour à l'expéditeur".

J'ai choisi la poubelle et je ne reçois plus rien depuis plusieurs semaines!

Surtout, ne l'ouvrez pas, vous ne serez pas tentés!

Amicalement

Moay

Par **blyster83**, le **04/05/2011** à **14:24**

bonjour à tous, je me suis faite avoir comme beaucoup, je n'ai jamais reçu ni chèque, ni commande, pourtant eux on bien encaissé mon paiement !!! impossible de les avoir au téléphone. que peut-on faire pour éviter d'autres "victimes"? merci pour vos réponses!!

Par **MoayIfuUmwami**, le **04/05/2011** à **14:42**

Bonjour à tous!

J'applique, depuis plusieurs semaines, une méthode simple: jeter les courriers, sans les ouvrir, en provenance de cette maison directement dans le bac de recyclage; au moins, ils servent à quelques choses!

Et depuis, c'est le silence de leur part!

Alors, n'hésitez pas!

Bonne journée à tous!

Moay

Par **krikri11**, le **03/06/2011** à **23:34**

moi aussi je me suis laissée embobiner par Alice Advantage. J'ai été tellement naïve de me croire la seule et unique gagnante de ces 10000 euros, que je leur ai passé deux commandes d'un montant de plus de 600 euros. Je suis actuellement sans emploi et croyant recevoir cette somme sous 48 heures comme confirmé sur le certificat de gains, j'ai effectué des achats que je n'aurais pas fait autrement, et je me suis retrouvée avec un super découvert. Depuis, je

rame. Ce que je ne leur pardonne pas, c'est que mon ado de 15 ans, lui aussi y a vraiment cru, il avait déjà choisi le scooter de ses rêves. Il est terriblement déçu. Je suis révoltée que des sociétés continuent d'arnaquer en toute impunité; je vais leur demander le remboursement des sommes déboursées, et saisir la répression des fraudes pour publicité mensongère. Créer une association pour se regrouper contre Alice est une excellente idée, car apparemment nous sommes nombreux à nous être fait embobiner. Il faut faire en sorte que ce type de société n'existe plus.

Par **dede90**, le **12/10/2011 à 13:29**

bonjour,

moi aussi j'ai eu un problème avec Alice avantage, j'ai commandé pour 50.79€ et n'ai rien reçu en retour,

il faut que toutes les personnes qui ont été arnaquées par Alice Avantages : écrire un courrier avec accusé de réception à Maître FUNEL à Nice qui s'occupe de cette affaire mais bien sûr cette société est irrécouvrable

Maître Jean-Patrick FUNEL

S.C.P TADDEI-FUNEL

54, rue Gioffredo

06000 NICE

mais il faut le + possible de courrier pour que Maître FUNEL puisse envoyer un courrier au Procureur de la République de Nice

Par **MoaylfuUmwami**, le **12/10/2011 à 14:02**

Bonjour,

Quand j'ai commencé à recevoir les pubs et la "garantie de gain des 10000 €", j'ai failli passer commande et me faire rouler comme beaucoup d'entre vous.

Mais, je fus intrigué par un détail: l'absence des nom et prénom et ville de l'huissier supposé avoir fait le tirage (habitude de joueur!!)

Je suis venu sur internet et ai découvert ce forum qui m'a empêché de me laisser aller à la tentation; et je n'ai pas passé commande!

Ensuite, tous les courriers émanant de leur part finissaient dans la poubelle de recyclage. Depuis plusieurs mois, je ne reçois plus rien!

Méfiez-vous de ces jeux par correspondance: si aucun huissier n'est cité par son nom, prénom et ville, vous pouvez douter de l'honnêteté de l'offre! Et, s'il y a un huissier de nommer, vérifiez via internet qu'il existe bien!

Bon courage à tous ceux qui vont se grouper pour affronter Alice Advantage!

Moay

Par **marie**, le **16/05/2012** à **09:53**

dans le passé, j'étais abonné chez alice. j' ai eu bien des problèmes, "mise en route de ma ligne, problème de connection, que des problèmes !!! . Si bien que j'ai arrêté. Aucun dépositaire ne prend en charge les colis alice . un magasin se propose, mais alice refuse, si bien que j'ai toujours le materiel. je refuse de donner un centime pour le renvoi. Que dois je faire. Merci d'avance pour votre réponse .